

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 avril 2023

En exercice	11	L'an deux mil vingt - trois
Présents	11	le 13 avril à dix -neuf heures
Votants	11	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 avril 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU,
Mmes DELUCHE, CIBERT, MM. LEURS, BONNAUD, CRUCHET,
REBEYRAT, PASCAL, Mme GIRAUD.

ABSENT : /

Mme CIBERT Catherine a été élue secrétaire

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de signer la feuille de présence, puis, après avoir constaté que le quorum est atteint, propose de débiter la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 du Conseil Municipal de Nouic :

Adopté à l'unanimité.

**1- 2023/17 - VOTE DES TAUX d'IMPOSITION des 3 TAXES DIRECTES LOCALES
(FONCIER BATI, NON BATI et TAXE d'HABITATION) POUR L'ANNÉE 2023**

Compte-tenu de ces éléments et en application de l'article 1639 du Code Général des Impôts prévoyant que les communes doivent fixer chaque année avant le 15 avril les taux d'imposition en matière de fiscalité directe locale,

Considérant les bases fixées par l'Administration Fiscale,

Considérant le budget prévisionnel qui requiert une recette nécessaire à son équilibre de 196 840.00 €

Il est proposé de voter les taux de fiscalité suivants pour l'année 2023:

- Taxe foncier -bâti : 32.31 %
- Taxe foncier -non bâti : 49.78 %
- Taxe d'habitation : 9.82 %

Le Conseil Municipal, après débat, à la majorité (pour : 8 voix- contre : 1 voix (M. LEURS) - Abstentions : 2 (MME DELUCHE, GIRAUD).

décide de voter les taux de fiscalité pour l'année 2023 comme proposés :

- Taxe foncier -bâti : 32.31 %
- Taxe foncier -non bâti : 49.78 %
- Taxe d'habitation : 9.82 %

M. le Maire commente la fiche financière: les ratios de niveau – année 2022 envoyée par le Service de Gestion Comptable de Bellac.

En conclusion, si la municipalité souhaite limiter l'emprunt et continuer à investir, il faut bien réfléchir aux investissements et trouver d'autres sources de financement

Au cours du débat Mme Deluche s'interroge sur l'opportunité d'augmenter les taux d'imposition compte-tenu de la période difficile pour les administrés (COVID, guerre en Ukraine, inflation...).

M. LEURS pense que ce n'est pas le moment d'augmenter les taux.

M. PASCAL pense qu'il est indispensable d'augmenter les taux d'imposition qui sont largement inférieurs à celui des communes voisines et que la commune doit continuer à investir. A son avis les municipalités précédentes auraient dû augmenter les taux.

2- 2023/18- BUDGET PRIMITIF 2023- BUDGET COMMUNAL

Vu le C.G.C.T. et

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif 2023 avant le 15 avril 2023

Le Président de séance expose le contenu du budget,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- adopte le Budget Primitif Communal de l'exercice 2023 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 785 510.00 euros

Recettes 785 510.00 euros

Section d'investissement

Dépenses 524 693.57 euros

Recettes 524 693.57 euros

- donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes

3- 2023/19- BUDGET PRIMITIF 2023- BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le C.G.C.T. et

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif 2023 avant le 15 avril 2023

Le Président de séance expose le contenu du budget,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'**unanimité** :

- adopte le Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2023 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	58 805.00	euros
Recettes	58 805.00	euros

Section d'investissement

Dépenses	215 752.00	euros
Recettes	215 752.00	euros

- donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes

4- 2023/20- DESIGNATION d'un ELU REFERENT pour PROJET de TERRITOIRE DECHET et ECONOMIE CIRCULAIRE SYDED 2035

Dans le cadre la démarche prospective intitulée « SYDED 2035 », le Syndicat a pour but de définir le programme du projet de territoire et de développement autour d'une vision sur les grandes orientations en matière de déchets. « Il s'agit d'engager et de réussir une véritable transition écologique basée sur l'économie circulaire, en s'orientant vers une gestion moderne, innovante et réussie des déchets, en faisant des déchets une ressource. »

« Le 21 octobre 2022, l'assemblée plénière a confirmé le positionnement sur l'économie circulaire en modifiant l'article 2 des statuts, consacré aux compétences du Syndicat. Dorénavant, le SYDED est l'acteur central sur son territoire pour mettre en œuvre l'ensemble des composantes de l'économie circulaire auprès de tous les acteurs locaux. Les 12 Communautés de communes formant le périmètre du SYDED vont être amenées à délibérer dans la perspective de s'engager collectivement dans cette dynamique territoriale d'économie circulaire à travers la signature d'une charte d'engagement. »

Le premier plan d'actions opérationnel pour la période 2023-2025 vient d'être adopté par le Comité Syndical. 22 actions ont été retenues. Afin de déployer ces dernières, le SYDED demande que chaque commune désigne parmi le conseil municipal, un(e) élu(e) souhaitant s'investir sur la thématique des déchets et de l'économie circulaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner cet élu référent et propose M. Robert TRICHARD, déjà membre de la Commission Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche à cette fonction

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, à l'**unanimité**

- Désigne M. Robert TRICHARD comme élu référent déchets et économie circulaire au SYDED.

5- Questions diverses :

- Animations à venir :

* **15 juillet** : Bal sur la place de la Mairie- (Association Pierre, Culture et Patrimoine)

* **1er mai** : Marché aux plants (Association des Parents d'Elèves RPI Nouic/ Val d'Issoire) et vide grenier (Associations Nouic Loisirs et les Amis des Fleurs)

* **7 mai** : Concert d'accordéon numérique à l'Eglise "Bonheur de Nacre" (Pierre, Culture et Patrimoine)

- Droit de Prémption Urbain :

Renonciation au droit de préemption urbain pour les parcelles cadastrées section B n ° 249- 250 et 555 situées 11-13 rue des Forgerons et La Grange.

- **Panneau pocket** : M. le Maire informe que la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche et certaines communes se sont dotées de cette application qui permet d'envoyer des alertes et des informations aux personnes qui l'ont téléchargée. Elle est gratuite pour les administrés, sans publicité et sans aucune récolte de données personnelles. Renseignements seront demandés sur les conditions et modalités exactes d'adhésion à cette application pour la commune.

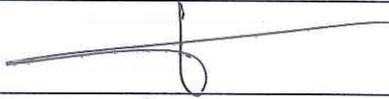
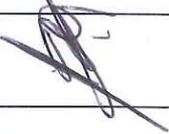
- **Mobilité solidaire** - Dispositif porté par le Secours Catholique : Mise en place d'un accueil téléphonique 06.33.65.17.47 et de permanences du lundi au vendredi de 9 h à 12 h. Service de déplacement à la demande sur la base d'un réseau de bénévoles organisé avec participation aux frais sur la base de 0.3 €/ km avec un forfait de base de 3 €. Possibilité de participation réduite pour les personnes en difficulté. Réservation du transport par téléphone au plus tard 2 jours ouvrés avant le déplacement prévu

- **21 et 22 avril 2023** : Animation Théâtre du Cloître au Couret – Buvette Pierre, Culture et Patrimoine

- **Boulangerie** : L'activité de la boulangerie de Nouic a cessé suite à une liquidation judiciaire. Le bâtiment appartient à l'ancien boulanger et était en location gérance.

Séance levée à 21 h 06

- 1- 2023/17–Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales (foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation) pour l'année 2023
- 2- 2023/18 – Budget primitif 2023- Budget Communal
- 3- 2023/19 – Budget primitif 2023- Budget Assainissement
- 4- 2023/20- Désignation d'un élu référent pour projet de territoire déchet et économie circulaire – Syded 2035

NOUGIER Serge		
TRICHARD Robert		
RIGAUDEAU Jean-Marie		
DELUCHE Joëlle		
CIBERT Catherine		
BONNAUD René		
LEURS Patrick		
CRUCHET Jean-Pierre		
REBEYRAT Frédéric		
PASCAL Michel		
GIRAUD Nicole		

A Nouic, le 26 mai 2023

Le Maire,
Serge NOUGIER



La secrétaire
Catherine CIBERT

